

## CONTEXTE DE DEMANDE DE DEROGATION

Le 07/01/2025 à Gondreville

Rédacteurs Clément CHARBERT / Rémi MOZZI FLEURANT – version 2

### I. OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

CAPTURE DE MOINEAUX DOMESTIQUES

Contextualisation de demande formulée le 04/10/2024 par CERFA 13616\*01

### II. SITUATION

#### 1. Locaux

Plateforme logistique grande distribution 60000m2

Sise 5 rue de l'Europe 54840 GONDREVILLE

Siret 343 262 622 26003

APE 5210A – Entreposage et stockage frigorifique

Composé de 10 cellules selon plan ci-dessous :



## 2. Activité

Le site LIDL de Gondreville est destiné principalement à une **activité d'entreposage et de livraisons de produits essentiellement alimentaires d'épicerie** à destination des 64 supermarchés LIDL situés dans un rayon de 200 km.

Les principales activités opérationnelles du site sont donc :

1. Réception puis stockage de marchandises
2. Préparation de commandes pour les supermarchés
3. Expédition de ces commandes
4. Tri et valorisation des déchets

Une activité de support et d'animation des supermarchés a lieu dans les bureaux administratifs.

L'établissement emploie environ 250 personnes (30% administratifs et commerciaux, 70% exploitation).

L'activité de l'entrepôt se déroule 24/24h du dimanche (21h) au samedi (21h).

Les horaires de travail des services administratifs s'étendent sur une plage horaire comprise entre 07h00 et 18h00 du lundi au vendredi.

## 3. Analyse de risques

Présence récurrente d'oiseaux dans les cellules de la plateforme logistique :

### *a. Risques sanitaires*

Les oiseaux peuvent être porteurs de diverses maladies et parasites, tels que la salmonelle, la campylobactériose et la grippe aviaire, qui peuvent contaminer les aliments et poser des risques graves pour la santé humaine.

### *b. Contamination des produits alimentaires*

Les fientes d'oiseaux peuvent contaminer les aliments, les surfaces de préparation et les équipements. Cette contamination peut rendre les produits impropres à la consommation, entraîner des rappels coûteux et nuire à la réputation de l'entreprise.

### *c. Dommages matériels*

Les oiseaux peuvent causer des dommages aux bâtiments et équipements. Leurs nids peuvent bloquer les systèmes de ventilation ou provoquer des incendies si situés à proximité de câblages électriques. De plus, les fientes acides peuvent corroder les structures métalliques.

### *d. Problèmes de sécurité*

Les oiseaux peuvent provoquer des glissades et des chutes en raison de la présence de leurs fientes sur les sols. Ils peuvent également créer des distractions pour les employés, augmentant le risque d'accidents de travail.

e. Perte économique

Les infestations d'oiseaux peuvent entraîner des pertes économiques directes et indirectes. Les coûts de nettoyage, de réparation et de rappel des produits, ainsi que les pertes de production et la dégradation de la qualité des produits, peuvent s'accumuler rapidement.

f. Non-conformité aux réglementations

La présence d'oiseaux peut entraîner des infractions aux normes sanitaires et de sécurité alimentaire, ce qui peut entraîner des sanctions légales, des amendes et des fermetures temporaires ou permanentes de l'entrepôt.

g. Déclenchements intempestifs des alarmes d'intrusion

Les oiseaux volants ou se posant à l'intérieur de l'entrepôt peuvent déclencher les systèmes d'alarme d'intrusion. Ces alarmes intempestives peuvent entraîner plusieurs conséquences :

- Coûts élevés : Chaque alarme déclenchée peut engendrer des frais d'intervention pour vérifier la situation, souvent facturés par les sociétés de sécurité.
- Temps d'arrêt : Les alarmes peuvent entraîner des interruptions dans les activités de l'entrepôt, causant des retards dans les opérations logistiques.
- Stress et fatigue : Les alarmes répétées peuvent être stressantes pour le personnel, entraînant une fatigue accrue et une diminution de la productivité.
- Risque de fausse alarme : À force de déclenchements intempestifs, il peut y avoir un risque que le personnel ignore une alarme réelle, compromettant ainsi la sécurité des lieux.
- Perturbation des voisins : Dans un environnement urbain ou industrialisé, les alarmes fréquentes peuvent également perturber les entreprises et les résidents voisins, ce qui peut entraîner des plaintes et nuire aux relations de voisinage.

### **III. SOLUTION ALTERNATIVES DEJA MISE EN ŒUVRE**

Les solutions suivantes ont été mises en place pour éloigner les oiseaux de l'intérieur de l'entrepôt :

- Mise en place de filets anti-intrusion avec alarme si ceux-ci restent ouverts trop longtemps
- Mise en place d'effarouchement sonore (simulation de cris de rapaces)
- Mise en place d'hiboux en plastique
- Ouverture des trappes de désenfumage pour permettre la fuite « naturelle » sans succès
- Intervention de spécialiste d'effarouchement – fauconnerie sans succès

#### **IV. NECESSITE DE LA CAPTURE**

Les oiseaux semblent s'adapter à la vie dans l'entrepôt. Malgré nos efforts quotidiens de maintien d'un haut niveau de propreté, ceux-ci semblent trouver la nourriture nécessaire à leur alimentation et à leur survie en intérieur. Nous craignons le nichage de certains des oiseaux.

Plus particulièrement, en cellule 8 dite « recyclage », attenante au quai bennes, nos équipes reçoivent les déchets des magasins pour tri et orientation vers les bons exutoires et filières de traitement. Au sein de cet espace de travail, des renversements de résidus de nourritures (retours d'invendus, de périmés ou de casses) sont réguliers. Les opérateurs nettoient plusieurs fois par jour ces renversements. Les oiseaux viennent récupérer des résidus alimentaires pendant que les opérateurs récupèrent les équipements de nettoyage dans leur lieu de remisage.

Nous dénombrons, à date de la rédaction de ce présent document, environ une vingtaine d'oiseaux dans notre cellule « recyclage » et une dizaine dans les trois autres cellules « sec ».

Les solutions mises en œuvre jusqu'à ce jour n'ont pas permis de faire sortir les oiseaux de notre entrepôt.

Sur les conseils de l'entreprise SKYGARD FAUCONNERIE EFFAROUCLEMENT, spécialiste régional de la gestion des nuisances aviaires, enregistré sous le numéro de SIRET 899 049 860 00013, nous nous orientons dorénavant vers la solution de la capture.

Cette société réalisera une première intervention de 5 jours pour capture et effarouchement, puis interviendra une journée par mois pour des actions d'éloignement.

**Annexe photographique**



Mise à quai de poids lourds vue extérieure



sas du niveleur de quai vue extérieure



sas du niveleur de quai vue intérieure



Quai bennes vue extérieure



Filet quai benne vue extérieure



Filet quai bennes vue intérieure



Cellule 8 « recyclage »



Cellule 8 « recyclage »



Cellule 8 « recyclage » traitement déchets

magasins



Cellule 3 « sec » de préparation de commande